



**SPL Aménagement et Gestion pour l'Avenir du Territoire  
(Agate)**

**SA à Conseil d'Administration au capital de 225 000 €  
Siège social : 19 rue Trajan  
30035 NIMES CEDEX 1  
752 100 461 RCS Nîmes**

**RAPPORT ANNUEL 2020 DES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE SPECIALE  
DE LA SPL AGATE**

- I.** Vie et fonctionnement de la société
- II.** Activités Opérationnelles « Aménagement et Construction »
- III.** Activités « Tourisme et Patrimoine »
- IV.** Activités « Stationnement »
- V.** Activités « Aquatropic »
- VI.** Activités spécifiques de la Direction
- VII.** Présentation des comptes annuels 2020

## I. Vie et fonctionnement de la société

### A/ Statuts

Durant l'année 2020, aucune modification des statuts n'a été effectuée.

### B/ Actionariat :

Le Capital de la société est de 225 000 euros divisé en 1000 actions d'une valeur nominale de 225 euros.

<b>ACTIONNAIRES</b>	<b>% du Capital détenu</b>	<b>Nombre d'actions</b>
<b><u>1 - Collectivités Territoriales :</u></b>		
Communes de Nîmes	60,20%	602
Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole	37,50%	375
Commune de la Calmette	0,10%	1
Commune de Générac	0,10%	1
Commune de Cabrières	0,10%	1
Commune de Bouillargues	0,10%	1
Commune de Garons	0,10%	1
Commune de Langlade	0,10%	1
Commune de Marguerittes	0,10%	1
Commune de Rodilhan	0,10%	1
Commune de Saint Chaptès	0,10%	1
Commune de Bezouce	0,10%	1
Commune de Milhaud	0,10%	1
Commune de Sernhac	0,10%	1
Commune de Poulx	0,10%	1
Commune de Caveirac	0,10%	1
Commune de Clarensac	0,10%	1
Commune de Bernis	0,10%	1
Commune de Caissargues	0,10%	1
Commune de Manduel	0,10%	1
Commune de Saint-Gilles	0,10%	1
Commune de Lédénon	0,10%	1
Commune de Sainte-Anastasie	0,10%	1
Commune de Saint-Côme et Maruéjols	0,10%	1
<b><u>2- Autres Actionnaires</u></b>		
Syndicat Mixte de l'Aéroport Nîmes Ales Camargue Cévennes	0,10%	1
	<b>100%</b>	<b>1 000</b>

Le Conseil d'Administration du 22/12/2020 a agréé la cession de UNE action entre la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole et la Commune de Sainte Anastasie et la cession de UNE action entre la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole et la Commune de Saint Côme et Maruéjols. Ces deux communes deviennent actionnaire de la SPL AGATE.

## **C/ Composition du Conseil d'Administration**

Au cours de l'exercice 2020, la composition du Conseil d'Administration a fait l'objet de modifications issues notamment des élections municipales.

En conséquence, le Conseil d'Administration s'établit, au 31 décembre 2020, comme suit :

- **La Ville de Nîmes représentée par :**

- Monsieur Julien PLANTIER, Président
- Monsieur Jean-Paul FOURNIER
- Monsieur Xavier DOUAIS
- Madame Claude DE GIRADI
- Monsieur Pascal GOURDEL
- Monsieur Frédéric ESCOJIDO
- Monsieur Marc TAULELLE
- Madame Valentine WOLBER
- Monsieur Christophe PIO
- Madame Géraldine REY DESCHAMPS

- **Nîmes Métropole représentée par :**

- Monsieur Richard TIBERINO
- Monsieur François COURDIL
- Monsieur Frédéric TOUZELLIER
- Monsieur Rémi NICOLAS
- Monsieur Maurice GAILLARD
- Monsieur Patrice PLANES

- **Le Syndicat Mixte de l'Aéroport :**

- Monsieur Eddy VALADIER

- **Les actionnaires minoritaires :**

- Monsieur Olivier FABREGOUL, représentant l'Assemblée Spéciale en qualité de Président

- **Censeurs :**

- Monsieur Christophe MADALLE, au titre de la Ville de Nîmes

### **C 1. Composition de la Commission d'Appel d'Offres**

La commission d'appel d'offres de la société est composée avec les représentants suivants :

#### **C.1.1 Administrateur délégué par le Président :**

Président : Monsieur Frédéric ESCOJIDO

#### **C.1.2 Administrateurs représentant la Ville de Nîmes :**

Titulaire : Monsieur Christophe PIO  
Suppléant : Monsieur Marc TAULELLE

#### **C.1.3 Administrateurs représentant Nîmes Métropole :**

Titulaire : Monsieur Rémi NICOLAS  
Suppléant : Monsieur Patrice PLANES

#### C.1.4 Administrateur représentant les actionnaires minoritaires :

Monsieur Olivier FABREGOUL, Président de l'Assemblée Spéciale en qualité de titulaire  
Monsieur Roger SEGUOLA, en qualité de suppléant

#### C 2. Composition du comité d'engagement :

Au 31 décembre 2020, le comité d'engagement de la société est composé par les représentants suivants :

Président : Monsieur Julien PLANTIER, ou le représentant désigné

Administrateurs pour la Ville de Nîmes : Monsieur Xavier DOUAIS – Titulaire  
Madame Géraldine REY DESCHAMPS - Suppléant

Administrateur pour Nîmes Métropole : Monsieur Richard TIBERINO – Titulaire  
Monsieur Maurice GAILLARD - Suppléant

Le Maire ou son représentant de la collectivité concernée

Délégué spécial : Monsieur Olivier FABREGOUL, Président de l'Assemblée Spéciale ou son suppléant Monsieur Joël SAUGES

Directeur généraux des Services : Monsieur Christophe MADALLE, Ville de Nîmes  
De la collectivité concernée par le contrat présenté

Directeurs généraux adjoints des Services Techniques et/ou Directeurs généraux adjoints en charge des Finances : Monsieur Jean-Yves WOZNIAK

Directeur Général de la SPL : Monsieur Antoine COTILLON

#### C 3. Composition du comité technique

Le comité technique se réunit en fonction de l'avancement des opérations préalablement décidées en comité d'engagement et validées par le conseil d'administration.

Le comité technique de chaque opération est composé avec les représentants suivants :

- Présidé par le représentant légal de l'associé concerné, ou par toute personne désignée par lui.
- Le Directeur Général de la SPL ou son ou ses directeur(s) délégué(s),
- Le Directeur Général des services, le Directeur général des services techniques, le Directeur Général Adjoint en charge des finances ou leurs représentants, de chaque collectivité actionnaires de références,
- Le Directeur Général des services et/ou le Directeur général des services techniques, ou leurs représentants, des collectivités intéressées aux dossiers examinés par le comité technique,
- Un représentant des collectivités actionnaires minoritaires désigné par elle au sein de leur assemblée spéciale : Monsieur Patrice PLANES
- Toutes personnes désignées compétentes en fonction de l'opération.

#### C 4. Composition du comité social

Le comité social se réunit à la demande du Directeur Général pour les entrées du personnel.

Le comité social est composé avec les représentants suivants :

- Monsieur Julien PLANTIER ou l'un de ses vice-Présidents,
- Le Directeur Général de la SPL,
- Monsieur Christophe MADALLE, censeur.
- La Responsable Ressources Humaines

Au cours de l'exercice 2020, le Comité social s'est réuni le 22 décembre 2020.

#### **D/ Commissaires aux comptes**

Le mandat des commissaires aux comptes et commissaires aux comptes suppléants étant arrivé à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017, un appel d'offres a été lancé début 2018 pour retenir de nouveaux commissaires aux comptes.

Lors de l'Assemblée Générale du 21 juin 2018, ont été nommés :

- La société FCN, représentée par Monsieur Hervoan LE FAOU, commissaire aux comptes titulaire,
- La société FCF, représentée par Monsieur Serge FLOCH, commissaire aux comptes suppléant,

pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale tenue en 2024, qui approuvera les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

#### **E/ Séances du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration s'est réuni 3 fois au cours de l'année 2020, respectivement les 3 mars ; 28 août et 22 décembre 2020.

La séance du 03 mars 2020 a été présidée par Monsieur Richard FLANDIN. Lors de cette séance le Conseil d'Administration a notamment approuvé les comptes de l'exercice clos au 31/12/2019, le rapport sur le Gouvernement d'entreprise et le rapport de Gestion établis au 31/12/2019 en vue de permettre de préparer l'Assemblée Générale Annuelle.

Les comptes 2019 de la société ont été approuvés par le Conseil avant le confinement mis en place à compter du 15/03/2020.

Lors de ce Conseil a également été approuvé de nouveaux contrats et avenants et conventions réglementées

Aux cours des séances suivantes, les principaux points présentés et étudiés ont été les suivants :

##### **- Organisation fonctionnelle et générale de la société :**

Suite aux élections municipales tenues au mois de mars (1<sup>er</sup> tour) et fin juin 2020 (2<sup>ème</sup> tour), en raison de la pandémie du COVID-19, les collectivités ont ensuite nommé en leur conseil respectif, pour la Ville de Nîmes et la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole, leurs représentants appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration de la Société.

L'Assemblée Spéciale s'est quant à elle réunie le 26/08/2020 afin de procéder notamment à l'élection de son Président appelé à siéger au sein du Conseil d'Administration de la société et a procédé à la nomination de ces différents représentants et suppléants au sein des différentes instances et comités mis en place au sein de la SPL AGATE conformément au règlement intérieur de la société.

Le Conseil d'Administration du 28/08/2020 s'est donc tenu avec les nouveaux administrateurs et représentants issus des élections municipales, et au cours duquel s'est mis en place la nouvelle gouvernance. Lors de ce Conseil, a été notamment arrêté la date de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au 21/09/2020.

Au cours de de la séance du 22 décembre, les principaux points présentés et étudiés concernaient le suivi budgétaire et l'organisation de la société en période de pandémie COVID-19, le financement des opérations, la présentation et validation des nouveaux contrats et avenants.

##### **- Opérations**

Au cours de l'exercice 2020, année de renouvellement de la gouvernance en raison des élections municipales, 6 nouveaux contrats ont été soumis à l'ordre du jour du Conseil d'Administration : 5 Conventions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et une Concession d'Aménagement pour le projet de

renouvellement de la ZAC Marché Gare contre 16 au cours de l'exercice 2019, 27 nouveaux en 2018, 22 en 2017 et 17 en 2016.

Le Conseil d'Administration a également été régulièrement informé par son Directeur Général, conformément aux délégations qui lui ont été conférées lors de son renouvellement à ses fonctions lors du Conseil d'Administration du 28/08/2020, des promesses ou actes authentiques de vente finalisés dans le cadre des activités en mandat ou concession d'aménagement, après estimation de France DOMAINE en application des dispositions de la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réforme à caractère économique et financier, dite loi MURCEF.

Ainsi au 31 décembre 2020, ce sont 74 contrats (82 en 2019 et 80 en 2018) qui sont en cours d'exécution tous métiers confondus, à savoir :

- 2 délégations de service public
- 2 contrats d'objectifs et de moyens
- 1 contrat de prestations de services
- 14 concessions d'aménagement
- 36 mandats de construction, d'études et d'actions foncières (dont les mandats pour lesquelles les missions sont terminées en 2020 mais à clôturer ou en cours de clôture)
- 19 contrats d'assistance à maîtrise d'ouvrage

La SPL Agate a contracté huit nouveaux emprunts en 2020 :

- auprès de la BPS, pour palier au besoin de trésorerie de la concession du stationnement, pour un montant de 395 K€ (Prêt Garantie par l'Etat),
- auprès de la Banque Arkea, pour financer la concession ZAC MARCHE GARE à Nîmes, pour un montant de 4.25 M€,
- auprès de la Caisse d'Epargne, pour financer la concession ZAC MARCHE GARE à Nîmes, pour un montant de 4.25 M€,
- auprès de la Crédit Agricole, pour financer la concession ZAC MARCHE GARE à Nîmes, pour un montant de 4.25 M€,
- auprès du Crédit Coopératif, pour financer la concession ZAC MARCHE GARE à Nîmes, pour un montant de 4.25 M€,
- auprès de la Banque Arkea, pour financer la concession ZAC MAGNAPORTA, pour un montant de 2.5 M€,
- auprès de la Caisse d'Epargne, pour financer la concession ZAC MAGNAPORTA, pour un montant de 2.5 M€,
- auprès de la Crédit Agricole, pour financer la concession ZAC MAGNAPORTA, pour un montant de 5 M€,

L'état du solde des emprunts de la société est de 26 797 507 € au 31 décembre 2020.

## **F/ Assemblée Générale**

Les actionnaires ont été réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle le 21 septembre 2020, pour approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, procéder à l'affectation du résultat et nommer le censeur représentant la Ville de Nîmes.

Observation étant faite que les comptes de l'exercice clos au 31/12/2019 avaient été arrêtés au 06/03/2020 soit avant la mise en place des mesures de confinement instaurées à compter du 15/03/2020. Lors de cette Assemblée Générale, les associés ont été informés de l'impact de la pandémie COVID-19.

## **G/ Ressources humaines**

### **G/1 : SPL AGATE**

Les effectifs de la SPL Agate se répartissent comme suit :

- Sur AGATE Aquatropic : 19.81 ETP salariés dont 9 à temps plein et 10.81 à temps partiel.

- Sur AGATE Tourisme : 21.29 ETP salariés dont 1 Directeur, 10 salariés sur la partie promotion commercialisation, 7.94 salariés sur la partie Accueil boutique petit train, 2.35 salariés sur la partie médiation-culture et 1 mise à disposition.
- Sur AGATE Stationnement : 12.84 ETP salariés à temps plein dont, 0.07 Responsable de Pôle Stationnement arrivé en décembre 2020, 1 Gestionnaire Relation Usagers, 1 Gestionnaire référente, 1 Contrôleur d'exploitation et 1.66 assistant (doublon pendant formation de CDD), 8.11 contrôleurs sur voirie dont 1 contrôleur référent.
- Sur AGATE Aménagement : 15.61 ETP salariés dont 3.20 Responsables de pôles, 8.99 chargés d'opération, 3.25 assistantes opérationnelles et 0.17 assistant technique.

Au 31 décembre 2020 et donc hors contrat pro, l'effectif de la SPL AGATE est de 69.55 ETP.

## **G/2 : GIE ORAS au service de la SPL AGATE (et de la SEM SAT et de la SPL CULTURE ET PATRIMOINE)**

Pour information, le GIE ORAS est composée au 31/12/2020 de 22.23 ETP.

3 salariés en CDD sur 2020 :

- 1 poste négociateur foncier en CDD de 12 mois de janvier à décembre 2020 transféré au 01 janvier 2021 sur la SPL AGATE et la SAT en CDI,
- 1 poste RH adjoint en CDD de 6 mois de janvier à juin 2020 non renouvelé,
- 1 poste juriste en droit du travail depuis décembre 2020,
- 1 poste de Responsable Communication parti en octobre 2020 et remplacé en janvier 2021,
- 1 poste en chargée de Communication partie en août, précédemment en CDD non renouvelé.

2 contrats d'apprentissage :

- 1 assistante de gestion (service Finances), DUT Gestion des Entreprises et des Administrations sur 2 ans à compter du 01/09/2020,
- 1 assistant foncier junior (service Juridique), BTS profession immobilière sur 2 ans à compter du 01/12/2020,

Pour mémoire :

- GIE ORAS : 22.23 ETP en 2020
- SAT : contre 3.30 ETP en 2020
- SPL AGATE : 69.55 ETP en 2020
- SPL CULTURE ET PATRIMOINE : 29.25 ETP en 2020

Soit un total ETP sur l'ensemble de 124.33 pour l'année 2020 contre 122.83 pour 2019

## **H/ Direction Générale**

Les modalités de gouvernance de la société n'ont pas été modifiées au cours de l'exercice 2020.

Monsieur Julien PLANTIER, élu lors du Conseil d'Administration de la société du 28 août 2020, en qualité de Président assumant la présidence du conseil d'administration pour la durée de son mandat d'Administrateur et Monsieur Antoine COTILLON, la direction générale de la société.

Monsieur Antoine COTILLON a été renouvelé aux fonctions de Directeur Général en qualité de mandataire social pour une durée de 4 ans lors du Conseil d'Administration en date du 28 août 2020 soit jusqu'à l'Assemblée Générale tenue en 2024 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Monsieur Antoine COTILLON est investi des pouvoirs les plus étendus dans les limites de l'objet social, sous réserves des missions techniques qui lui ont été confiées aux termes de son contrat de travail et des directives qu'il devra nécessairement suivre pour son exécution.

Les limitations de pouvoirs apportées au Directeur Général sont les suivantes :

Au titre de règle interne, inopposable au tiers, le Directeur Général ne pourra, sans l'autorisation du Conseil d'Administration :

- Consentir toutes hypothèques et antichrèses, tous nantissements sur les biens de la société

- Consentir tous cautionnements sur les biens de la société
- Acquérir ou céder tout bien immobilier entrant dans le patrimoine propre de la société à l'exclusion de toutes cessions ou acquisitions afférentes aux activités en mandat ou concession d'aménagement confiées à la société dans le cadre de ses missions statutaires.
- Signer tout traité de concession et d'une manière générale toute convention avec une collectivité territoriale, lorsque le contrat prévoit que le résultat financier de l'opération est au risque partiel ou total de la société.

Au 31/12/2020, Monsieur Antoine COTILLON occupe les fonctions suivantes en qualité de mandataire social :

- Directeur Général, SAEM SAT – Société D'Aménagement des Territoires,
- Directeur Général, SPL AGATE – Aménagement et Gestion pour l'Avenir du Territoire.

Au 31/12/2020, Monsieur Antoine COTILLON est Administrateur au sein du Conseil d'Administration du Crédit Mutuel à Nîmes-Carbonnel.

### I/ Événements intervenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice 2020 n'est intervenu pour remettre en cause les comptes soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle.

## II. Activités opérationnelles "Aménagement et Construction"

Sont énumérés ci-dessous les différents contrats et missions en cours dans les domaines de l'aménagement et de la construction, classés par type.

### **A 1 – Concession d'aménagement**

14 concessions d'aménagement sont en cours en 2020, à savoir :

1. Hoche Université : Concession d'aménagement signée le 11 octobre 2012, avec la Ville de Nîmes, pour une durée de 6 ans. Avenant n°1 signé le 14 décembre 2015, pour étendre le périmètre de la concession à l'îlot UB6. Avenant n°2 en 2018 de prorogation au 31 octobre 2022.
2. Carrière des Amoureux : Concession d'aménagement signée le 10 juin 2013, avec la Ville de Garons, pour une durée de 8 ans. Un avenant n°1 a été signé le 15/05/2019 prorogant la durée de la concession au 10/06/2024.
3. ZAC du Petit Verger : Concession d'aménagement signée le 30 septembre 2013, avec la Ville de La Calmette, par cession de contrat entre la SAT et Agate, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013. Cette concession a été transférée à Nîmes Métropole au 01/01/2017 conformément à la Loi NOTre. Un avenant n°7 a été signé le 16/12/2017 prorogant la durée de la concession au 31/12/2022.
4. Galerie Richard Wagner et Copropriétés Dégradées : Concession signée avec la Ville de Nîmes le 31 octobre 2014, pour une durée de 8 ans. Un avenant n°1 a été signé le 10 Août 2015 pour une extension du périmètre sur le secteur "Trait d'Union" et modification du bilan en conséquence. Un avenant n°2 a été signé le 07/12/2017 pour modification du bilan prévisionnel. Avenant n°3 signé le 17/10/2018 de prorogation en 2018 jusqu'au 31 octobre 2028. Avenant n°4 d'extension du périmètre d'intervention en 2019 pour intégrer les secteur Kennedy Sud, les places Roger Bastides et Debussy ainsi que le Viaduc Puccini signé le 29/07/2019.
5. Bois Campagnol : Concession signée avec la ville de Générac, le 22 décembre 2014, pour une durée de 6 ans. Clôture en 2021.
6. ZAC Cœur de Village : Concession signée avec la ville de Langlade, le 26 juillet 2016, pour une durée de 6 ans. Approbation du dossier de réalisation le 4 décembre 2018
7. ZAC Mézeirac : Concession signée avec la ville de Marguerittes, le 13 décembre 2016, pour une durée de 6 ans, un avenant n°1 prorogant la durée au 13/12/2028 a été approuvé au Conseil d'Administration du 22/12/2020.
8. ZAC Rodilhanum : Concession signée avec la ville de Rodilhan, le 14 décembre 2016, pour une durée de 6 ans. un avenant n°1 prorogant la durée au 14/12/2028 a été approuvé au Conseil d'Administration du 22/12/2020.



9. Cave coopérative : Concession signée avec la ville de La Calmette, le 18 avril 2018, pour une durée de 6 ans ; un avenant n°1 a été signé le 22/12/2020.
10. Moulin à vent : Concession signée avec la ville de Bezouce, le 23 avril 2018, pour une durée de 6 ans.
11. Mazoyer : Concession signée avec la ville de Manduel, le 2 octobre 2018, pour une durée de 6 ans. Annulation du contrat prévue en 2021.
12. Mas de Mingue -Secteur les Grillons : Concession signée avec la Ville de Nîmes le 18 octobre 2019 pour une durée de 7 ans, un avenant n°1 intégrant une parcelle supplémentaire au périmètre de l'opération a été approuvé en Conseil d'Administration du 22/12/2020.
13. ZAC Magna Porta : Concession signée avec Nîmes Métropole le 17 décembre 2019 pour une durée de 20 ans
14. ZAC Marché Gare : Concession signée avec Nîmes Métropole le 5 Mars 2020 pour une durée de 12 ans.

## **A 2 – Mandat de travaux et d'acquisition foncière**

36 mandats sont en cours en 2020, à savoir :

1. Salle de danse et Club-house : Mandat signé le 18 février 2015 avec la Ville de Générac, pour une durée de 12 mois d'études et 12 mois de travaux. Livré en 2017. Parfait achèvement en 2018. Le CRAC de clôture sera déposé en 2021.
2. Acquisitions foncières TEC II : Mandat signé le 18 février 2015, avec Nîmes Métropole, pour un achèvement le 31 décembre 2017. Un avenant n°1 a été signé le 16/12/2017 portant prorogation de la durée au 31/12/2019. Bilan de Clôture transmis à Nîmes Métropole en 2020.
3. Acquisitions foncières Grézan V : Mandat signé le 5 mars 2015, avec Nîmes Métropole, pour un achèvement le 31 décembre 2017. Un avenant n°1 a été signé le 16/12/2017 portant prorogation de la durée au 31/12/2019. Bilan de Clôture transmis à Nîmes Métropole en 2020.
4. Salle multiculturelle – Mairie – Commerces : Mandat signé le 11 mai 2015 avec la Ville de Langlade, pour une durée de 16 mois d'études et 24 mois de travaux. Salle socio-culturelle livrée en 2018. Démarrage travaux mairie en 2019. Avenant de prorogation en 2018 pour une durée de réalisation de 18 mois (travaux mairie) à compter du 30 novembre 2018. Un avenant 2 a été signé le 19/12/2019 prorogeant la durée de réalisation de 24 mois soit au plus tard le 31/12/2021.
5. Cadereau d'Uzès et du Vistre Fontaine : Mandat signé le 1<sup>er</sup> juin 2015, avec la Ville de Nîmes, pour une durée de 18 mois d'études et 18 mois de travaux. Un avenant n°1 a été signé le 14/12/2016 portant modification des délais de réalisation des études, de maîtrise foncière et de la mission de réalisation ainsi que la modification de l'enveloppe prévisionnelle pour les acquisitions foncières. Un avenant n°2 relatif à la prise de compétence GEMAPI par Nîmes Métropole a été signé entre la SPL AGATE et Nîmes Métropole et notifié par recommandé reçu le 14/01/2019 de Nîmes Métropole. Un avenant n°3, approuvé par le Conseil d'Administration de la SPL AGATE le 03/03/2020, prolonge les délais d'études (30/06/2021), d'acquisition foncière (30/06/2021) et travaux du mandat (31/12/2022).
6. Centre Technique Municipal : Mandat signé le 30 juin 2015, avec la Ville de Nîmes, pour une durée de 12 mois d'études et 12 mois de travaux. Un avenant n°1 a été signé le 07/12/2017 modifiant la durée des études et leur coût, le coût de l'ouvrage et la rémunération de la société. Travaux en 2019 et 2020.
7. Complexe sportif : Mandat signé le 3 août 2015, avec la Ville de Bouillargues, pour une durée de 15 mois d'études et 24 mois de travaux. Avenant en 2018 de prorogation de 17 mois
8. Grézan V : Mandat signé le 20 août 2015, avec Nîmes Métropole, pour une durée de 18 mois d'études et 18 mois de travaux. Bilan de Clôture fourni en 2020 et à valider par Nîmes Métropole en 2021.
9. Acquisitions foncières – Marché Gare : Mandat signé le 14 décembre 2015, avec la Ville de Nîmes, pour une durée de 8 ans. Mission transférées à Nîmes Métropole en 2017. Bilan de Clôture fourni en 2020 et à valider par Nîmes Métropole en 2021.
10. Opération Cœur de Village à Rodilhan: Mandat signé le 14 décembre 2015, avec la Ville de Rodilhan, pour une durée de 8 mois, pour les études et de 12 mois pour les travaux. Livraison en 2018. Contrat à clôturer en 2021 après entretien des espaces verts.
11. Terrain de Football : Mandat signé le 14 décembre 2015, avec la Ville de Poulx, pour une durée

- de 12 mois d'études et 18 mois de travaux. Un avenant n°1 a été signé le 19/06/2017 portant modification de la durée de réalisation des études et modifiant l'enveloppe prévisionnelle du coût des études et de l'ouvrage. Livraison début 2019- Un avenant n 2 signé le 29/07/2019 prorogeant la durée de 36 mois et tenant compte du nouveau bilan de l'opération.
12. Projet d'Aménagement : Mandat d'études signé le 14 décembre 2015, avec le syndicat mixte de l'aéroport, pour une durée globale de 23 mois. Solde en 2018-Mission terminée en 2019. Bilan de clôture fourni en 2020, à valider par le syndicat mixte/Nîmes Métropole en 2021.
  13. Gymnase : Mandat signé le 14 décembre 2015, avec la Ville de Millhaud, pour une durée de 12 mois, pour les études et de 18 mois pour les travaux. Livraison début 2019.Solde des marchés de travaux en 2020-Rapport de clôture en 2021.
  14. Acquisitions foncières : Mandat signé le 14 octobre 2016, avec la Ville de Bernis, pour une durée de 12 mois. Avenant de prorogation en 2018 jusqu'au 31 décembre 2020-Contrat clôturé en 2020 lors de la clôture du mandat d'études et de travaux et du transfert de la maîtrise de l'opération au bénéfice de FDI Habitat.
  15. Aire des gens du voyage : Mandat signé le 13 décembre 2016 avec Nîmes Métropole pour une durée de 18 mois pour les études et de 8 mois pour la réalisation des travaux. Avenant de prorogation en 2018 avec achèvement des études au 30 juin 2019 puis 12 mois de travaux. Nouvel avenant en 2021.
  16. Acquisitions foncières – ligne T1 : Mandat signé le 13 décembre 2016 avec Nîmes Métropole pour une durée de 12 mois. Renouvellement du contrat en 2018 pour une durée de 12 mois. Bilan de Clôture transmis à Nîmes Métropole en 2020.
  17. Gymnase : Mandat signé le 3 avril 2017 avec la Ville de Rodilhan pour une durée de 8 mois pour les études et 12 mois pour la réalisation des travaux. Un avenant n°1 a été signé le 07/12/2017 portant modification de la durée de réalisation des études et modifiant l'enveloppe prévisionnelle du coût des études et de l'ouvrage. Livraison faite le 13/09/2019, année de parfait achèvement en cours. Le CRAC de clôture sera déposé en 2021.
  18. Ecole des Calades : Mandat signé le 19 septembre 2017 avec la Ville de St Gilles pour une durée 6 mois pour les études et 8 mois pour la réalisation des travaux. Avenant de prorogation en 2018 de 8 mois. Livraison faite le 22/08/2019, année de parfait achèvement en cours. Le CRAC de clôture sera déposé en 2021.
  19. Vestiaires stade : mandat d'études et de travaux signé le 3 janvier 2018 avec la ville de Bezouze, pour un projet intercommunal de construction des vestiaires du stade. Année de parfait achèvement en cours.
  20. Avenue de la Gare : mandat signé le 5 février 2018 avec Nîmes Métropole pour une durée 24 mois, pour la réalisation de l'accessibilité de la future Gare TGV Nîmes - Pont du Gard. Un avenant est en projet pour prolonger la durée du mandat sur jusqu'à la fin du confortement des espaces verts, soit fin 2023.
  21. Cours Jean-Jaurès : mandat d'études et de travaux signé le 5 février 2018 avec la ville de Manduel pour la réalisation des espaces publics de cœur de ville, pour une durée de 18 mois. Avenant en 2018 de prorogation des études jusqu'au 28 février 2019. Travaux en 2019.Avenant n°2 signé le 04/09/2019 tenant compte du nouveau bilan prévisionnel.
  22. Locaux du SIAHTV : mandat d'études et de travaux signé le 23 avril 2018 avec la ville de Bezouze, pour une durée de 30 mois.
  23. Ateliers municipaux : mandat d'études et de travaux signé le 23 avril 2018 avec la ville de Bezouze, pour une durée de 36 mois
  24. Foyer socio-culturel : mandat d'études et de travaux signé le 10 avril 2018 avec la ville de Cabrières, pour une durée de 22 mois. Un avenant 1 a été signé le 14/10/2018 fixant le nouveau montant de l'avance travaux. Un avenant n 2 a été signé le 19/12/2019 prorogeant la durée des travaux de 19 mois soit au plus tard le 31/07/2021. Livraison faite le 27/10/2020, année de parfait achèvement en cours.
  25. Réhabilitation de logements : mandat d'études et de travaux signé le 10 avril 2018 avec la ville de Rodilhan, pour une durée de 24 mois. Livraison faite le 31/10/2018-Bilan de clôture fait en 2020.
  26. Cantine scolaire : mandat d'études et de travaux signé le 19 juillet 2018 avec la ville de Bernis, pour une durée de 16 mois. Un avenant n°1 a été signé le 29/07/2019 prorogeant les délais de 10 mois. Livraison faite le 08/12/2020, année de parfait achèvement en cours.
  27. Galerie commerciale : mandat d'études et de travaux signé le 19 juillet 2018 avec la ville de Rodilhan, pour une durée de 32 mois. Travaux en 2020.
  28. Nouvelle mairie : mandat d'études et de travaux signé le 4 octobre 2018 avec la ville de Cabrières, pour une durée de 22 mois. Travaux en 2020 et 2021

29. Réhabilitation du B46 : mandat d'études et de travaux signé le 19 décembre 2018 avec Nîmes Métropole pour une durée de 17 mois, pour la réhabilitation de l'ouvrage., travaux pour 2021
30. Construction de hangars aéroportuaires : mandat d'études et de travaux signé le 19 décembre 2018 avec Nîmes Métropole pour une durée de 17 mois. Projet abandonné.
31. Gendarmerie : mandat d'études et de travaux signé le 11 décembre 2018 avec la ville de Bernis pour une durée de 56 mois. La Ville a décidé de transférer la maîtrise d'ouvrage de ce projet à FDI Habitat. Par ailleurs FDI Habitat a retenu la SAEM SAT comme AMO de l'opération pour la suite du projet. Mandat clôturé avec la SPL AGATE en 2020.
32. Mandat d'études : Dossier de Création ZAC MAGNA PORTA : signé le 25/02/2019 avec Nîmes Métropole pour une durée estimée à 18 mois pour la mission d'assistance dans la production du dossier de création de ZAC et estimée à 28 mois pour la mission d'assistance dans le cadre des demandes pour obtention de la DUP et de l'autorisation environnementale unique. Cette mission est terminée, elle sera clôturée en 2021 au regard de la concession attribuée par Nîmes Métropole le 5 mars 2020.
33. Mandat d'Etudes et de Travaux : Projet de construction d'un équipement culturel regroupant une médiathèque et une salle socio-culturelle signé le 14/02/2019 avec la Ville de Poulx pour une durée de 15 mois. Permis de construire prévu fin 2020.
34. Réalisation d'études, et l'exécution de Travaux « Construction d'une salle polyvalente » : mandat d'études et de travaux signé le 16/05/2019 avec la Commune de Caveirac pour une durée de 11 mois. Projet annulé, CRAC de clôture à déposer en 2021
35. Projet de construction de hangars aéroportuaires sur la plateforme de Nîmes-Garons – Basecamp 2 et 3 » : mandat d'études et de travaux signé le 16/05/2019 avec Nîmes Métropole pour une durée de 16 mois. Travaux pour 2021
36. Etudes Préalables relatifs à la requalification de l'ancienne base de travaux Oc'Via : Mandat d'études signé le 29/07/2019 avec Nîmes Métropole pour une durée de 12 mois. Ce mandat sera clôturé en 2021

### **A 3 – Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage – études et travaux**

19 contrats sont en cours en 2020, à savoir :

1. Contrat d'AMO signé le 24 septembre 2012, puis par nouvelle convention le 17 novembre 2014, puis par une nouvelle convention le 14 décembre 2016, pour une durée de 2 ans, avec Nîmes Métropole, pour la réalisation des études préalables à la création de la ZAC du TEC II, sur la commune de Marguerittes-Mission terminée par anticipation en 2019. Un avenant de clôture de la mission a été proposé à Nîmes Métropole, attente de validation en 2021.
2. ZAC de Bonice : Contrat d'AMO signé le 23 février 2015, avec la Ville de Bouillargues, pour une durée de 12 mois, puis deux avenants de prorogation prorogeant le contrat jusqu'au 31 décembre 2017. Un avenant n°3 a été signé le 07/12/2017 portant la durée de la convention au 01/06/2019. Un avenant n°4 portant la durée au 31 juillet 2020 a été signé le 21/02/2019. Un avenant de prorogation est à prévoir.
3. Projet du Vieux Murier : Contrat d'AMO signé le 3 avril 2017 avec la ville de Bernis pour une durée de 6 mois. Un avenant 1 a été signé le 29/10/2019 prorogeant la durée au 31/12/2020. Cette mission s'est terminée à cette échéance.
4. ZAC Bellecoste : Contrat d'AMO signé le 19 septembre 2017 avec la ville de Caissargues pour une durée de 6 mois. Avenant de prorogation jusqu'au 30 juin 2019. Un avenant n°2 portant la durée au 30 décembre 2020 a été signé le 29/10/2019. Un avenant n°3 a été signé le 22/12/2020 portant la durée au 31/12/2021. et fixant un complément de rémunération.
5. Millénaire – Ecocentre : Contrat d'AMO signé le 19 septembre 2017 avec la ville de Caveirac pour une durée de 12 mois. Un avenant n° 1 portant la durée jusqu'au 31 décembre 2021 a été signé le 19/12/2019
6. Restructuration de la gare : Contrat d'AMO signé le 27 octobre 2017 avec la ville de Générac pour une durée de 36 mois.
7. TCSP T2 : Nouveau contrat d'AMO signé le 15 décembre 2017 avec Nîmes Métropole pour une durée allant au plus tard jusqu'au 30 juin 2023.
8. Place Jean-Jaurès : Contrat AMO d'études et travaux signé le 20 décembre 2017 avec la Ville de St Gilles pour une durée de 36 mois, un avenant n°1 a été approuvé en Conseil d'Administration du 22/12/2020 prorogeant la durée jusqu'au 19/06/2024.

9. ZAC Canabières : contrat AMO d'études signé le 10 avril 2018 avec la ville de Bezouze pour une durée de 18 mois. Un avenant 1 a été signé le 29/10/2019 prorogeant la durée au 10/06/2021
10. Mas Larrier : contrat AMO d'études et travaux signé le 11 octobre 2018 avec Nîmes Métropole pour créer un pôle accueil face à la gare TGV Nîmes - Pont du Gard pour une durée de 36 mois.
11. Extension groupe scolaire : contrat AMO d'études et travaux signé le 19/12/2018 avec la ville de Générac pour l'extension du groupe scolaire pour une durée de 36 mois compris GPA.
12. Passation d'un Marché Public Global de Performance relatif à l'extension de l'EERIE à NIMES : Contrat AMO signé le 04/03/2019 pour une durée de tranche ferme de 2 mois et de 6 tranches optionnelles. Un avenant 1 a été signé le 29/10/2019 tenant compte d'un redécoupage des tranches optionnelles. Projet abandonné ; décompte de résiliation en cours.
13. Accompagnement et pilotage des études dites préalables à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté Secteur AUBÉPIN – Sud-ouest de territoire communal : Contrat AMO avec la Ville de Milhaud signé le 25/02/2019 pour une durée de 24 mois.
14. Réalisation d'une étude de faisabilité pour la construction d'une salle multifonction (ALAE + Centre Aéré) : Contrat AMO avec la Commune de la Calmette signé le 16/05/2019 pour une durée de 14 mois, un avenant n°1 prorogeant la durée a été approuvé en Conseil d'Administration du 22/12/2020.
15. « Plan de développement de l'Aérodrome de Courbessac » : Contrat AMO avec la Ville de Nîmes signé le 28/01/2020 pour une durée de 12 mois.
16. Mission de suivi du marché maintenance et travaux voirie sur les ZAE de Nîmes Métropole : Contrat AMO signé le 29/10/2019 avec Nîmes Métropole pour la durée de l'Accord Cadre à bons de commande pour la maintenance et les travaux de voiries des ZAE de Nîmes Métropole.
17. Etude de Faisabilité – Secteur Parc Ouest : Contrat AMO signé le 04/03/2020 avec la Commune de LEDENON, un avenant 1 a été signé le 22/12/2020 pour proroger la durée portée à 18 mois à compter de la signature du contrat.
18. Etude de faisabilité pour la réhabilitation de deux logements - Commune de Rodilhan ; contrat AMO signé le 22/12/2020 pour une durée de 6 mois.
19. Accompagnement des travaux nécessaires à la réhabilitation d'un bâtiment communal en crèche avec la commune de Clarensac, contrat AMO signé le 22/12/2020 pour une durée de 22 mois.

### **Point sur l'impact de la pandémie COVID 19 sur l'activité Aménagement et construction :**

Dans les métiers de l'aménagement et de la construction, les contraintes sanitaires n'ont eu que peu d'effet sur le déroulement des opérations. Le calendrier des chantiers a été peu impacté. Peu de nouveaux contrats ont été signés en 2020 mais plus en raison du calendrier électoral que de la pandémie.

## **III. Activités "Tourisme et Patrimoine"**

### **o OFFICE DE TOURISME – NÎMES**

Depuis le 1er juillet 2016, la SPL Agate anime l'office de tourisme de Nîmes via une convention d'objectifs et de moyens renouvelée avec la Ville de Nîmes, qui s'achèvera le 31 décembre 2021, afin de remplir les missions suivantes :

- Accueil et information des clientèles touristiques françaises et étrangères aussi bien à distance par courriel, téléphone, internet à travers notamment le site web "nîmes-tourisme" et les réseaux sociaux mais également au sein des espaces d'accueil situé rue Auguste et sur l'Esplanade.
- Coordination des acteurs locaux afin de fédérer les professionnels du tourisme dans une démarche de promotion du territoire et de sensibilisation aux démarches qualité.
- Promotion du territoire par tous moyens appropriés en coordination avec les autres organismes de promotion. Cette action sera orientée vers les salons, workshops et éductours, les actions auprès des médias presse et audio-visuelle
- Mission de représentation auprès des différentes instances touristiques locales ou nationales

- Commercialisation de produits touristiques et offres de séjours aussi bien pour une clientèle loisirs (individuels et groupes) que pour une clientèle affaires.
- Politique qualité sur le territoire qui consiste à la mise en place d'une démarche d'évaluation continue de la qualité des services à destination des visiteurs et prestataires.

2020 fut une année particulière à plus d'un titre. Alors que cet exercice s'annonçait sous les meilleurs auspices, si on se réfère aux réservations enregistrées par l'Office de Tourisme et des Congrès ainsi que par les professionnels du territoire.

Après deux années de fort investissement en promotion et presse pour soutenir également l'ouverture du Musée de la Romanité et la candidature de Nîmes à l'UNESCO, nous devions cette année récolter les fruits de nos efforts.

Mais une pandémie que nul n'avait anticipée met à l'arrêt l'activité touristique. L'industrie du tourisme est, depuis un an, fortement impactée et elle le restera à plus d'un titre, sans que tout soit pour autant négatif.

Au cours de cette année 2020, les priorités ont changé : redécouvrir son environnement et consommer local, retrouver du sens dans son quotidien, adopter un comportement plus responsable, mais aussi prendre soin des siens pendant son temps de loisirs et se réassurer, privilégier le digital : telles sont dorénavant les préoccupations des visiteurs, que l'Office de Tourisme et des Congrès a dû intégrer dans sa stratégie.

### POLE ACCUEIL

Le bureau d'Accueil a cette année subi des fermetures et des réouvertures au gré des confinements et déconfinements. Ouvert traditionnellement tous les jours de l'année (sauf 1/01 et 25/12), nous avons été contraints d'opérer des aménagements, tout en maintenant, un accueil à distance (mails, téléphone, expédition des commandes)

- Fréquentation de l'accueil, plus de 45.173 personnes.
- Renfort de l'équipe d'Accueil par l'équipe du back-office
- Reconduction de l'activité Petit Train Touristique, dans un format adapté au contexte sanitaire
- Poursuite de l'activité billetterie (monuments, musées, petit train touristique, visites guidées)
- Développement de l'espace boutique au sein de l'Office de Tourisme, plus de 400 références
- Mise en avant des producteurs & de l'artisanat local
- Poursuite de la commercialisation du Nîmes CityPass, en partenariat avec l'intégralité des musées de la Ville, les monuments ainsi que le Pont du Gard ;
- Participation aux animations des Jeudis de Nîmes, ouverture jusqu'à 22h.
- Montage du dossier de renouvellement de la marque Tourisme & Handicap
- Mise en place d'un protocole sanitaire
- Création d'une chasse aux Trésors commercialisés à la boutique de l'Office

### POLE RECEPTIF

La commercialisation de la destination est opérée dans le cadre d'une immatriculation des opérateurs de voyages et de séjours délivrée par Atout France et que l'Office de Tourisme a renouvelée en 2019.

Les produits proposés sont adaptés aux différentes cibles de clientèle : la clientèle individuelle, la clientèle groupes et la clientèle Affaires.

Comme évoqué en introduction de ce compte-rendu d'activités, la crise sanitaire a profondément rebattu les cartes et remis en cause nos opérations commerciales qu'elle a réduite de 90% en termes de chiffre d'affaires.

- Commercialisation de nouveaux forfaits adossés à la programmation événementielle
- Commercialisation des visites guidées individuelles et groupes.
- Développement de l'activité Congrès/Affaires
- Plus de 118 visites guidées, soit plus 2420 personnes ayant suivi un guide-conférencier de l'Office de Tourisme
- 14 séjours organisés par notre pôle réceptif pour des groupes constitués

## POLE ATTRACTIVITE

L'attractivité de la destination s'appuie sur une stratégie élaborée sur 3 ans (2020-2022) en termes d'actions de promotion menées sur les marchés étrangers et d'actions vis-à-vis de la presse, opérées en France et à l'étranger. Cette période de 3 années est en effet la durée minimale pour mesurer le retour sur investissement des actions menées.

Cette stratégie s'est appuyée sur un budget soutenu à hauteur de 100 000 € alloué chaque année aux différentes opérations de promotion et d'environ 10 000€ pour des accueils presse. La stratégie doit répondre à l'ambition internationale de la Ville, et notamment être en cohérence avec l'ouverture du Musée de la Romanité, la candidature à l'inscription de la Maison Carrée au Patrimoine Mondial de l'UNESCO ainsi que la construction du futur Palais des Congrès, opérationnel en 2025.

### ▪ Promotion

- Renouvellement de l'adhésion à Atout France
- Participation à différents salons professionnels en partenariat avec d'autres structures ou institutionnels, en présentiel ou webinaires
- Participation à des éducteurs en partenariat avec d'autres structures ou institutionnels.
- Participation au plan d'actions proposé par le CRT Occitanie
- Renouvellement de notre adhésion au Club Business du CRT et participation à des salons et démarchages auprès des entreprises dans le cadre de cette adhésion.
- Maintiens de la promotion sur les marchés lointains (Japon, Chine, Russie, Taiwan) et poursuite des marchés prioritaires (allemand, espagnol, italien, britannique).
- Création d'un catalogue « Offres Découvertes » à destination de la clientèle individuelle

### ▪ Presse

- Renouvellement de nos adhésions au Club Presse des Offices de Tourisme et à l'Association des Journalistes de Tourisme. Participation au workshop annuel organisé en début d'année avec l'ensemble des médias basés à Paris (français et étrangers).
- Réalisation d'accueils presse français et étrangers, en liaison avec nos opérations de promotion, dans le cadre de notre adhésion à Atout France ou suite à des demandes exprimées en direct.
- Mise à jour du dossier de presse. Poursuite de l'actualisation des différentes langues étrangères.
- Rédaction tout au long de l'année de communiqués de presse pour la promotion de nos visites guidées.
- Interviews hebdomadaires en été ou bi-mensuelles avec France Bleu Gard Lozère pour présenter notre actualité
- Renouvellement de la convention de partenariat avec France Bleu pour la promotion de nos visites et l'animation d'une chronique patrimoniale.
- Partenariat avec le Midi Libre sur les mois de Juillet et Aout pour une chronique quotidienne patrimoniale

### ▪ Observatoire de l'attractivité touristique

- Renouvellement avec Orange du contrat pour le déploiement du système Fluxvision
- Collaboration à l'observatoire de l'attractivité touristique (Plan de Gestion Unesco).
- Participation à l'enquête de conjoncture régionale en partenariat avec l'ADRT
- Participation à l'enquête régionale concernant les flux touristiques,
- Collaborations avec d'autres institutionnels pour élargir le champ d'observation (Pont du Gard, Club des sites, CityTrends...).

## POLE DIGITAL & CONTENUS – COMMUNICATION

L'année 2020 a été marquée par le bond en avant du digital que la crise sanitaire et les confinements ont contribué à « booster ». Le premier confinement a été l'occasion de produire un nombre important de contenus dédiés aux réseaux sociaux.

## ▪ Éditions

- Réédition du plan avec mise à jour. 30 000 ex.
- Création du Plan-Guide Pocket. 100 000 ex. en 6 langues
- Réédition du programme des visites guidées « Rendez-vous Nîmes ». Edition avril/sept (15 000 ex, mise à jour à 5.000 ex) et octobre/mars (uniquement digital).
- Réalisation d'un nouveau dossier de presse en F/GB/D/E/I.
- Réalisation d'une nouvelle brochure Groupes en F/GB/D/E/I.

## ▪ Réseaux sociaux

L'Office de Tourisme est présent sur les principaux réseaux sociaux qu'il a particulièrement utilisés depuis le mois de mars 2020.

A l'occasion du premier confinement, plus de 400 contenus ont été publiés, générant ainsi plus de 1,4 M de vues durant la période. Au-delà de ces données, il est intéressant de souligner que 60% de nos fans sont issus des diverses régions françaises ainsi que de l'étranger (Belgique, Espagne, Italie, États-Unis, Royaume-Uni, Canada et Allemagne).

En résumé 3 104 317 personnes atteintes en 2020 pour Facebook et 1 581 928 pour Instagram.

- Facebook : 4 700 nouveaux fans sur l'année / A ce jour : 27 846 abonnés
- Instagram : 4 254 nouveaux abonnés sur l'année / A ce jour : 18 235 abonnés
- Twitter : 390 abonnés sur l'année / A ce jour : 1921 abonnés
- LinkedIn : 835 abonnés à ce jour / LinkedIn congrès : 223 abonnés

Compte tenu du contexte sanitaire 2020 les réseaux sociaux ont très bien fonctionné grâce à des contenus adaptés à cette situation bien particulière.

## ▪ Site internet

Dans ce contexte, l'Office de Tourisme a dû également s'adapter et se montrer très réactif.

Lors du premier confinement, la priorité était d'une part d'assurer la continuité des missions d'information, nécessairement à distance et d'autre part, d'entretenir le lien avec nos clients et les Nîmois en proposant du contenu adapté.

Dès la seconde quinzaine de mars, de nouvelles rubriques ont été créées :

- **A destination des professionnels du territoire** tout d'abord pour les aider à trouver toutes les informations nécessaires à la préservation de leur activité et leur donner accès à toutes les publications utiles pour eux.
- **A destination du grand public** pour garder le lien avec nos visiteurs, les rassurer sur le plan sanitaire (rubrique spécifique covid) et leur donner envie de (re)découvrir notre destination. Des rubriques plus particulièrement dédiées à la population locale délivrent des informations visant à soutenir la consommation locale.

En 2020, le site internet a comptabilisé **220 528 visites** et **603 895 pages vues**, chiffre en baisse compte-tenu de l'annulation de très nombreux événements et festivités, lesquels représentent d'ordinaire 30% des consultations.

## ▪ Relations avec les socio-professionnels du territoire

- Remboursement du montant de leur contribution à nos partenaires
- Accompagnement dans la démarche qualité
- Mise en place de l'Offre « Un CityPass acheté, un Citypass offert » pour la clientèle des hôteliers nîmois (280 CityPass Offerts)
- Campagne de communication « Tous les chemins mènent à Nîmes », en partenariat avec la Ville.

## POLE BUREAU DES CONGRES

- Près de 8100 journées congressistes organisées par le Bureau des Congrès

- Accompagnement sur plus de 71 dossiers de consultations pour des manifestations, soit 35 800 Euros de retombées générées sur la Ville
- Réflexion sur la mise en place d'une nouvelle brochure dédiée aux Congrès et d'un nouveau site internet

#### o **PROMOTION DU PATRIMOINE – NÎMES**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016 la SPL Agate anime, pour partie, la promotion du patrimoine via une convention d'objectifs et de moyens signée avec la Ville de Nîmes, pour s'achever le 31 décembre 2021, afin de remplir les missions suivantes :

Programmes de visites guidées pour valoriser le patrimoine et la culture du territoire et suivant de multiples thématiques historiques.

### **IV. Activités "Stationnement"**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et sur une durée de 10 ans, par contrat de délégation de service public signée avec la Ville de Nîmes, la SPL Agate exploite le stationnement payant de surface hors périmètre de la DSP QPark. Un avenant à ce contrat a pris effet le 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Un avenant n°2 a été signé le 19/12/2019 entre les parties ayant pour objet la suppression de la régie, la suppression de la mission confiée initialement à la SPL AGATE pour le marquage au sol.

Une convention de Mandat relative à la Gestion des recettes de stationnement de surface et des forfaits post-stationnement Ville de Nîmes a été signée entre les parties pour une mise en application au 01/01/2020.

Ces contrats prennent fin au 31/12/2026.

Par ailleurs, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, par contrat de prestation de services signé avec la Ville de Nîmes, la SPL Agate assure le contrôle du stationnement payant sur voirie, l'établissement des FPS et le traitement des recours dans le périmètre de la DSP QPark.

Ce contrat prend fin au 31/12/2022.

Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, date de la mise en application de la dépénalisation du stationnement payant (loi Maptam), la SPL AGATE est l'interlocuteur des usagers pour l'ensemble du périmètre du stationnement payant sur voirie de la Ville de Nîmes.

L'année 2018 fut l'année de construction de cette activité au sein de la SPL AGATE.

L'année 2019 a été l'année de gestion, avec des actions régulières d'analyse et de réajustement afin d'améliorer la productivité et la relation aux usagers.

Pour 2020, la SPL AGATE a, au cours de l'année 2020, assuré le contrôle du stationnement payant sur voirie de l'ensemble de la zone Q-Park Jean Jaurès, émis les Forfaits Post Stationnement (FPS), assuré le service des réclamations par le traitement des RAPO et produit les dossiers de défense pour les contentieux de la C.C.S.P. Pendant la période de confinement imposée par suite des mesures sanitaires COVID-19 du 16/03/2020 à fin mai 2020, les contrôles ont été suspendus. Néanmoins, le volume de contrôle prévu au contrat a été respecté.

#### • **Rappel des prestations à réaliser dans le cadre du contrat :**

- La maintenance et l'entretien préventif et curatif des 248 horodateurs,
- Le suivi et le contrôle de l'exploitation,
- La collecte et dépôt des recettes au Mandat de Recettes,
- La vente des abonnements aux résidents et à certains professionnels mobiles et professionnels de santé,
- Le reversement à la Ville de Nîmes de l'ensemble des redevances de stationnement,
- Les relations avec l'autorité délégante,
- La gestion administrative et financière du mandat de recettes Stationnement Centre-ville,
- La communication des nouvelles règles de stationnement sur voirie,
- La gestion des équipes de contrôleurs,
- Le contrôle et les sanctions en cas de non-paiement du stationnement,
- L'analyse et les réponses aux RAPO déposées par les usagers,



- Le montage de dossiers de réponse pour les contentieux déposés à la CCSP,
- Les remboursements des trop payés par les usagers.

- **Les ressources humaines :**

les équipes de contrôle, exploitation/maintenance et accueil/gestion ont vécu de nombreux changements liés à la fois au turn-over et aux ré-affectations.

Ces évolutions ont demandé beaucoup d'adaptation et d'attention. Simultanément une réelle expertise s'est développée.

Enfin, un poste de Responsable du pôle stationnement a été ouvert et affecté en décembre 2020. Cette décision, indispensable au bon suivi des contrats, à la gestion RH des équipes et à la veille sécuritaire et réglementaire s'est avérée essentielle.

L'effectif moyen des équipes terrain sur 2020 est de 12.84 ETP salariés à temps plein dont, 0.07 Responsable de Pôle Stationnement arrivé en décembre 2020, 1 Gestionnaire Relation Usagers, 1 Gestionnaire référente, 1 Contrôleur d'exploitation et 1.66 assistant (double pendant formation de CDD), 8.11 contrôleurs sur voirie dont 1 contrôleur référent.

- **Les faits marquants 2020 :**

- Mise en place au 01/01/2020 d'un mandat de recettes en remplacement de la Régie de recettes. L'objectif est de fluidifier les mouvements financiers et notamment d'améliorer les procédures de remboursements des FPS Minorés et des proratas d'abonnements auprès des usagers, mais aussi de pouvoir intégrer l'encaissement des abonnements de l'ensemble des zones de stationnement de la ville de Nîmes. La comptabilité du mandat est assurée par la SPL AGATE.
- Lancement des études sur les notions de Smart city.
- Réfection du site « NIMES stationnement » pour plus de communication avec les usagers.
- Impact de la pandémie COVID-19.
  - o Confinement strict mars avril mai 2020
  - o Mesures d'accompagnement des commerces de centre-ville avec changement tarifaire du 01/06/2020 au 31/12/2020 (deux heures gratuites par jour en remplacement des 30 minutes et samedi matin gratuit)
  - o Gratuité des abonnements pendant 90 jours
  - o Confinement sous conditions en novembre 2020
  - o Procédures sanitaires guichet accueil et horodateurs
- Augmentation des conflits entre les usagers et les contrôleurs
  - o Multiplication des rapports internes
  - o Multiplication des dépôts de plainte
- Mesures de gratuité pour dynamiser l'activité commerciale pour les manifestations Braderie d'hiver et d'été, vide Boutik, black Friday et du 19 au 27 décembre pour les fêtes de fin d'année.
- Migration de l'ensemble des horodateurs à la norme bancaire CB 5.5 pour fin 2020.

La SPL AGATE a, au cours de l'année 2020, assuré la maintenance des 248 horodateurs sur l'ensemble de la zone centre-ville (zones rouges et vertes), communiqué sur les nouvelles tarifications et abonnements, assuré le contrôle des paiements du stationnement, émis les Forfaits Post Stationnement (FPS), mis en place le service des réclamations et pris en charge la gestion des abonnements.

La période COVID-19 a aussi fortement impacté l'activité tant sur la collecte que sur les contrôles. En conséquence de fortes pertes de redevances sont constatées pour l'année 2020.

Les missions liées au développement de cette activité ont été accompagnées par les services mutualisés du GIE ORAS (communication, RH, logistique, suivi financier).

## **V. Activités Aquatropic :**

La Ville de Nîmes a souhaité confier à la SPL AGATE, l'exploitation, l'animation, l'entretien et la maintenance du parc AQUATROPIC, dans le cadre d'un marché public de fournitures courantes et services.

Ce marché a pris effet le 1er septembre 2018, pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 28 février 2019.

De ce fait, l'ensemble des contrats avec les prestataires ont été transférés à la SPL, ainsi que les contrats de travail

des 30 salariés.

### **Faits marquants de l'année 2020 :**

- Début d'année, nouveaux adhérents
- Puis épisodes COVID-19
  - o Confinement en Mars et Avril
  - o Mesures sanitaires et fermetures de l'établissement à compter du 15/03/2020 jusqu'au 14/06/2020 puis :
  - o Un été 2020 ouvert sous conditions sanitaires strictes
  - o Incident technique et fermeture sur septembre 2020
  - o Nouvelles mesures sanitaires et fermeture du 25 octobre toujours en cours.

Concernant l'exploitation, En 2020, la SPL AGATE a dû adapter les modes de fonctionnement du site en certains points :

- Annulation d'une fermeture technique du site pour être plus en adéquation avec les possibilités d'ouverture du site
- Ouverture sur la période estivale de l'espace extérieur et des bassins uniquement,
- Adaptation de la stratégie saisonnière :
  - o Ouverture des deux structures gonflables uniquement,
  - o Pas de saisonniers pour l'animation, la médiation au sein de l'établissement, la surveillance des entrées, la surveillance du site. Les salariés sédentaires ont géré en direct le peu de clientèle présent,
  - o Maintien du process de bracelets afin de surveiller les entrées,
  - o Communication sur voirie, digitale, transports en commun etc,
- Mise en œuvre de changements RH :
  - o Maintien de l'harmonisation des plannings avec présence obligatoire sur site d'un des responsables,
  - o Formation de l'ensemble des salariés au PSE1,
- Révision des conventions de partenariat avec le service juridique du GIE pour la normalisation des conventions :
  - o RCN Rugby club Nîmois,
  - o Club de Hockey Nîmois,
  - o Club de Handball de Bouillargues,
  - o Club de Volley de Nîmes,
  - o Cours de bachata.
- Animations 2020 :
  - o Structure gonflable aquatique tous les mercredis, samedis, dimanches, et tous les jours pendant les vacances scolaires : Mise en place d'une structure gonflable ludique dans le bassin intérieur accessible aux enfants.
  - o Du 15 juin au 31 Août :
    - Toboggan Géant aquatique tous les jours : Mise en place d'un toboggan géant gonflable (50m de long x 10m de haut) dans les espaces verts, accessible à tous.
    - Croc d'Eau : Structure extérieure gonflable pour les moins de huit ans.
  - o Journées animées programmées :
    - Vendredi en mars : Journée de la femme Annulée
    - Jeudi fin mars : Aquatropic fait son carnaval Annulée
    - Mardi fin mars : Toutes à l'eau ! Annulée
    - Semaine de la forme du 20 au 25 Avril : Annulée
    - Lundi de Pâques : Animation de Pâques Annulée
    - Début juillet : Journée prévention noyade Annulée
    - Fête 14 juillet : Pool party Annulée
    - Jeudi 31 octobre : Halloween Annulée
    - Samedi 19 décembre : Animation de Noël Annulée

- Mise en œuvre et changement de politique tarifaire et horaires :
  - o Révision de l'ensemble des tarifs afin de simplifier l'affichage et l'usage,
  - o Adaptation des jours ouverts et des horaires à l'actualité sanitaire.

## **VI. Activités spécifiques de la Direction**

La Direction a dû gérer en 2020 plusieurs autres activités spécifiques sortant du champ opérationnel de la Société.

### **1/ Collaboration avec les mandants et concédants**

Agate a, durant l'exercice 2020, poursuivi son action d'accompagnement auprès de ses divers donneurs d'ordres, notamment dans l'élaboration de dossiers nécessaires aux séances de conseils municipaux et communautaires ou dans l'élaboration d'actions diverses en relation avec les collectivités locales, les partenaires financiers, les services de l'Etat...

### **2/ Procédure de suivi des PRD**

Sur 2020, Agate a appliqué et respecté le calendrier trimestriel des procédures d'établissement des PRD, avec une prévision à 3 ans régulièrement remise à jour en fonction du déroulement de l'activité avec un engagement fort des chargés d'opérations responsables de ces opérations.

### **3/ Actions de communication, de prospection et de développement**

#### 1. Relations presse

Durant l'année, la SPL AGATE a répondu aux sollicitations de journalistes de la presse locale (dont le Midi Libre, La Gazette, la Lettre M et Objectif Gard et Vivre Nîmes) et transmis, sous forme de communiqués de presse ou toute autres solutions numériques, des informations sur le lancement ou l'avancement d'opérations.

#### 2. Numérique

Le site internet présente les différents contrats de la Spl Agate et leurs actualités opérationnelles, commerciales ou administratives.

Ce site bénéficie d'une page d'accès et de rubriques communes avec le site de la SAT mettant en exergue le regroupement et la complémentarité des deux entités.

Le site internet évoluant chaque jour, il est le relais des actualités des opérations et assure le suivi de l'information. Des évolutions sont prévues en 2021, comme le mapping des opérations en avril 2021, facilitant l'accès à l'information.

#### 3. Communication opérationnelle

- a) Le nouveau site **nimes-stationnement.fr** a été mis en ligne en mars 2020.

Une carte interactive propose un accès aux différents contenus de manière ludique. Des évolutions sont en cours afin d'apporter de nouvelles solutions et informations en 2021, comme :

- Diffusion en temps réel des disponibilités, pour les parkings sous-terrain
- Optimisation du site internet pour les supports mobiles (téléphones et tablettes)
- Mise en ligne de la cartographie des places PMR

- b) Dans le cadre du contrat confié à la Spl Agate, le plan de communication et la conception des différents outils de communication d'**AQUATROPIC** ont été transférés au service communication.

Le site web a été repensé et mis en ligne en décembre 2020.

Une plateforme de réservation en ligne a permis de gérer les jauges, en période de confinement lié au COVID19.

Des partenariats ont également été mis en place (exemple : Vidéo stade Rugby Kaufmann en septembre 2020).

### c) Activités opérationnelles "Aménagement et Construction"

Tous les supports et outils de communication et de concertation sont produits par le service communication, au cours des différentes phases des projets et/ou à la demande des collectivités.

En dehors de panneaux grands formats de communication/Informations travaux ou de présentation PowerPoint de projets, des missions plus singulières sont réalisées, dont voici quelques exemples :

- Conception d'une fresque sur la Galerie Richard Wagner. 3 panneaux grand format ont été installés en septembre 2020.
- Conception de supports pour le projet marché gare en juillet 2020.

### 4/ Mutualisation des moyens et des ressources avec la SAT

Sans changement en 2020, la mise en place du GIE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, afin de mutualiser les moyens matériels et humains selon une organisation pérenne a permis de mutualiser les fonctions supports. Pour le personnel opérationnel, les contrats de travail ont été répartis entre la SAT et Agate, pour tenir compte des charges de travail respectives du personnel au sein des deux entités.

### 5/ Organisation

L'année 2020 est évidemment marquée par la pandémie COVID 19 entraînant l'arrêt brutal de certaines activités : Aquatropic, Tourisme, Stationnement sur le premier confinement instauré à compter du 15/03/2020 par l'Etat.

Le télétravail et le chômage partiel ont été mis en place dès le premier confinement et selon les activités.

Pour les collaborateurs dont l'activité permettait le télétravail, ces derniers ont été équipés du matériel informatique nécessaire à la poursuite de leur activité, action portée par le GIE ORAS.

Le télétravail s'est poursuivi tout au long de l'année afin de respecter les obligations sanitaires permettant de poursuivre les activités quelles qu'elles soient.

Des référents COVID ont été nommés afin de mettre en place toutes les mesures gouvernementales imposées en constante évolution avec un Guide des bonnes pratiques de sécurité sanitaire face à l'épidémie de Covid-19 et par métier. Cette action a été portée par le GIE ORAS.

Un aménagement et une adaptabilité des horaires à 35h00 ont été mis en place lors de la reprise et de la sortie progressive du 1<sup>er</sup> confinement.

La société a maintenu le salaire des collaborateurs sur le 1<sup>er</sup> confinement.

Concernant la Démarche Globale de modernisation et de sécurisation :

Le contexte sanitaire a fortement impacté les prévisions d'activités des sociétés dans sa démarche globale de modernisation et de sécurisation engagée par le GIE ORAS pour ses membres depuis 2018, a été mise à profit. En 2020, la priorité a été de répondre aux besoins de travail à distance.

Le **projet GESI (Gestion et Evolution du Système Informatique)** initié en 2018 a permis d'accéder à distance à l'infrastructure informatique interne et aux outils nécessaires pour travailler ensemble de manière sécurisée. Il a été ainsi possible quasiment immédiatement de mener des visioconférences et de disposer d'espaces de travail partagés. Les actions notables de 2020 ont porté sur un remplacement massif d'ordinateurs individuels fixes par des ordinateurs portables, sur les reconfigurations des licences d'accès et sur l'accompagnement à l'utilisation de ces nouveaux outils. Ce dernier point a alerté sur le besoin de formations informatiques afin d'éviter une fracture numérique inhérente à chaque société. 2020 a ainsi permis de préparer un catalogue de formations informatiques dispensées en interne. Un planning de formation sera mis en place en 2021.

Certaines actions planifiées pour 2020 sont reportées à 2021 : création d'un site intranet et mise en place de l'outil de Gestion Electronique des Documents (GED). Toutefois, la révision des équipements et processus d'impression a été réalisée améliorant notamment la confidentialité et la consommation de papier. Certains espaces projets collaboratifs ont également été créés. Leur développement est prévu en 2021.

Le **projet FPI (Formalisation des Procédures Internes)** a permis de s'affranchir des parapheurs papiers en

généralisant l'utilisation des parapheurs numériques. Pour cela, les règles de circuits de validation ont été formalisées dans un document de référence.

Une charte informatique a été rédigée en 2020. Elle est en cours d'enregistrement administratif.

La construction et le partage de référentiels communs (procédures et méthodologie) sont une priorité pour 2021.

Le **projet de mise en conformité au regard du RGPD** (Règlement Général sur la Protection des Données) s'est poursuivi en 2020 permettant d'enregistrer la première version du registre des traitements. Début 2021, ce registre est en cours de consolidation.

Les mentions légales obligatoires ont été intégrées sur les sites internet et formulaires. Dans les nouveaux contrats et marchés, les clauses RGPD ont été mises en conformité. Un avenant au contrat de travail des salariés a été rédigé et sera mis en signature en 2021. Les documents internes de sensibilisation au RGPD, de bonnes pratiques informatiques et de déclaration de nouveaux traitements ont été validés. Ils seront diffusés en amont de la signature de l'avenant au contrat de travail.

Une réflexion interne sur les données traitées, leurs pertinences et délais de conservation a été initiée. Cette mission sera poursuivie dans les années à venir et conduira en parallèle à une réflexion sur les modalités d'archivages et de destructions des données.

## **VII. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS 2020**

Les comptes annuels 2020 se présentent ainsi :

### **A – BILAN**

Le total du bilan est de 42 475 K€ au 31 décembre 2020 contre 32 247 K€ au 31 décembre 2019.

#### **A.1 Actif**

##### **A.1.1- Actif immobilisé**

Le montant de l'actif immobilisé net s'élève à 1 424 K€ au 31 décembre 2020 contre 1 652 K€ au 31 décembre 2019.

##### **A.1.2 - Actif circulant**

Le montant global de l'actif circulant s'élève à 41 050 K€ au 31 décembre 2020 contre 30 595 K€ au 31 décembre 2019.

Le montant principalement concerné est le suivant :

→ Le stock de « travaux d'infrastructures » de 25 398 K€ contre 18 936 K€ en 2019

Il correspond au cumul des dépenses constatées sur les opérations de concession.

→ Les créances clients et autres créances

D'un montant global de 8 773 K€ contre 5 122 K€ en 2019.

→ Les disponibilités

Le montant de la trésorerie active s'établit à 6 411 K€, montant en compte sur les comptes société, contre 5 977 K€ en 2019.

Les comptes de régularisation actif sont d'un montant de 37 K€ en 2020.

#### **A.2 Passif**

##### **A.2.1 – Capitaux propres**

Le capital social est de 225 000€.

Les capitaux propres sont de 1 360 K€ au 31 décembre 2020 contre 1 100 K€ en 2019

##### **A.2.2 – Provisions pour risques et charges**

Le poste provisions pour risques et charges est de 2 626 k€ en 2020.

### **A.2.3 – Dettes**

Les emprunts et dettes auprès des établissements s'élèvent à 26 798 K€ en 2020 contre 21 495 K€ en 2019. Les avances et acomptes reçus s'élèvent à 151 K€ fin 2020.

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés sont de 2 974 K€ contre 2 604 K€ en 2019. Les dettes fiscales et sociales sont de 981 K€ contre 1 115 K€ en 2019.

Le poste « autres dettes » sont de 2 583 K€ contre 618 K€ en 2019.

Le poste des produits constatés d'avance sont de 4 566 K€ en 2020.

## **B – COMPTE DE RESULTAT :**

### **B.1 Produits d'exploitation**

Ils s'établissent à 24 198 K€ au 31 décembre 2020 contre 17 330 K€ au 31 décembre 2019.

Ce poste intègre :

- la production stockée pour 6 387 K€ contre - 1560 K€ en 2019
- les rémunérations de concession pour 1 173 K€ contre 987 K€ en 2019

Quant au chiffre d'affaires, il s'élève à 9 382 K€ en 2020 à comparer à 14 101 K€ en 2019.

### **B.2 Charges d'exploitation**

Les charges d'exploitation telles qu'elles apparaissent dans les comptes annuels reflètent la totalité des dépenses constatées dans le cadre de concessions et dans le cadre du fonctionnement.

Les charges d'exploitation sont globalement de 23 768 K€ au 31 décembre 2020 contre 16 731 K€ au 31 décembre 2019.

Globalement, le résultat d'exploitation est positif : 431 K€ en 2020 (contre 599 K€ en 2019).

### **B.3 Résultat financier :**

Le résultat financier est de - 12 K€ en 2020.

### **B.4 Résultat exceptionnel :**

Le résultat exceptionnel est de - 1 K€.

### **B.5 Résultat net global**

L'exercice clos le 31 décembre 2020 se traduit un bénéfice de 279 K€ contre 361 K€ en 2019.